

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**  
**Assemblée publique de consultation**

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, le **lundi 9 septembre 2019**, à 20 heures, à la salle du conseil, sise au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, sur un projet de règlement, lequel a été adopté à la séance du 19 août 2019 et est intitulé :

- 1.1 *Projet de règlement 1100-167 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier la limite des zones Rf-9, Cc-22 et Rc-87.*

Ce projet a pour objet d'ajuster les zones Rf-9, Cc-22 et Rc-87 de manière à régulariser la limite de ces zones avec les lignes de lots. Il vise les zones admissibles Rf-9, Cc-22 et Rc-87 qui sont situées dans le secteur de la rue Saint-Jean-Baptiste Ouest et le chemin des Poirier.

2. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
4. Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, sis au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce vingt-deuxième jour du mois d'août deux mille dix-neuf.

La greffière,



M<sup>e</sup> Karine Simard, avocate